

## APPEL À LA VIGILANCE – COVID-19 : Mise à jour des critères de dépistage 2020-03-26

**DESTINATAIRES :** Médecins omnipraticiens et spécialistes  
Infirmiers praticiens spécialisés  
Infirmiers en maladies infectieuses  
Gestionnaires des services d'urgences  
Chefs des cliniques externes  
Pharmaciens du CISSS et communautaires

*Les orientations émises dans le présent message seront adaptées en fonction de l'évolution des connaissances sur l'épidémiologie du COVID-19. Nous vous tiendrons informés.*

La Direction générale de santé publique (DGSP) du MSSS a annoncé le 23 mars des nouveaux groupes prioritaires pour avoir un test de dépistage COVID-19.

### Recommandations de priorisation des tests pour COVID-19 – 23 mars 2020

Priorités	Type de patient
#1	Les patients hospitalisés ayant une présentation clinique ou radiologique compatibles avec un diagnostic de la COVID-19, afin de mettre en place les précautions appropriées et d'effectuer la recherche de contacts.
#2	Professionnels de la santé en contact direct avec la clientèle (incluant les CH et les CHSLD) et les services ambulanciers  ET qui présentent des symptômes avec une infection à SARS-CoV-2 (afin de prévenir la transmission nosocomiale)  ET qui sont susceptibles d'avoir été exposé la clientèle ou dont le retrait causerait un bris de services.
#3	Les résidents de CHSLD et de résidence privée pour aînés (RPA) présentant des symptômes compatibles avec une infection à SARS-CoV-2  OU présence d'une éclosion potentielle d'infection respiratoire (au moins 2 cas) ou décès inattendu avec une cause respiratoire infectieuse suspectée.

De plus, les recommandations suivantes continuent à s'appliquer. Un test pour le SARS-CoV-2 devrait être considéré chez toute personne qui répond aux critères suivants :

Caractéristiques cliniques		Risque épidémiologique
Fièvre $\geq 38^\circ$ OU  Toux OU  Difficultés respiratoires	ET	Ayant une histoire de voyage dans les 14 jours avant le début de la maladie
		Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 dans les 14 jours avant le début de la maladie
		Contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a voyagé dans les 14 jours précédant le début de la maladie
		Exposition dans un lieu public ciblé Consulter le site suivant afin de connaître les lieux publics ciblés : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c45931">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c45931</a> )
		Exposition en laboratoire à du matériel biologique contenant le virus SARS-CoV-2

**Recommandations**

1. Identifier rapidement tout cas suspect de COVID-19 à l'accueil ou au triage :
  - Lui donner un masque de procédure (chirurgical) et lui demander d'effectuer l'hygiène des mains
  - Si possible, l'isoler dans une chambre à pression négative. Sinon dans une pièce fermée ou à plus de deux (2) mètres des autres patients.
2. Appliquer les mesures contre la transmission par gouttelettes/contact avec la protection oculaire
3. Évaluer le patient pour déterminer s'il s'agit d'un cas suspect de COVID-19 :
  - Au besoin, le clinicien peut consulter un infectiologue pour obtenir un soutien dans la prise en charge clinique. Il n'a pas besoin de consulter l'infectiologue pour procéder au dépistage du COVID-19.
4. Informer de tous les cas suspects de COVID-19 :
  - À la Direction régionale de santé publique par télécopieur au 418 389-1560 : afin qu'un suivi soit effectué auprès des cas dont le résultat est négatif au COVID-19.
5. Utiliser un seul écouvillon pour effectuer à la fois le prélèvement de gorge et naso-pharyngé pour une analyse par TAAN pour le SARS-CoV-2. En l'absence d'écouvillon velouteux, les expectorations et les écouvillons de gorge à l'aide d'une tige de polyester sont acceptables
6. Déterminer si l'état clinique du patient permet un retour à domicile. Si oui, remettre au patient une copie imprimée des consignes d'isolement à domicile du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002458/>

**Cliniques de dépistage**

Les cliniques de dépistage sont ouvertes de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7, sur rendez-vous seulement.

Si une personne a des symptômes, elle doit appeler la ligne COVID-19 (1 877 644-4545). Au besoin, l'intervenant la dirigera vers une infirmière d'Info-Santé 811 pour planifier un rendez-vous pour un dépistage.

**État de situation mondiale**

Pour un portrait épidémiologique détaillé de la situation mondiale, consulter :

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

**État de situation au Canada**

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html#a1>

**État de situation au Québec**

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

**Mesures prises par les gouvernements**

- [Mesures prises par le gouvernement du Canada](#)
- [Mesures prises par le gouvernement du Québec](#)

**Lien utile**

Cet appel à la vigilance est également disponible sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :

<https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/maladies-infectieuses/covid-19/>

**Pour joindre la Direction de santé publique** (numéros confidentiels, réservés aux professionnels de la santé)

- Pendant les heures ouvrables : 418 389-1510 / En dehors des heures ouvrables : 418 397-4375
- Déclaration par télécopieur : 418 389-1560